



DEPECHE DE LA CENI DU 20 JUIN 2017



Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) ainsi que la commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a organisé ce mardi à la Maison des Elections des "Consultation Interinstitutionnelles sur les Droits de l'Homme et les Elections en République Démocratique du Congo".

A l'ouverture de ces travaux de deux jours et en présence des plusieurs structures œuvrant dans le domaine des Droits de l'homme, plusieurs allocutions ont été prononcées, objectif dégager des directives claires pour un processus électoral apaisé et surtout sans violation des droits de l'homme.

Dans une salle pleine des défenseurs des droits humains, le Coordonnateur du Bureau d'équipe de terrain à Kinshasa pour le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Monsieur Halidou s'est appesanti sur la situation des droits de l'homme à la veille de l'organisation des élections en RDC. Pour lui, l'élection des animateurs des Insti-

tutions au niveau local et national constitue un fondement solide pour la consolidation de l'Etat de droit et de la paix. Pour ce faire, le BCNUDH en vertu de son mandat a appuyé l'Etat dans la promotion de la protection des droits de l'homme. Pour les Nations Unies, les violations des droits de l'homme en lien avec le processus électoral sont en augmentation, voilà qui pousse le BC-

NUDH à attirer l'attention des uns et des autres sur la tendance, qui risque d'entamer la crédibilité et la sincérité du processus électoral.

Au nom du Président de la CENI Corneille NANGAA YOBELUO, empêché, le Rapporteur de cette Institution d'appui à la Démocratie, Monsieur Jean Pierre KALAMBA a plaché sur la protection des droits humains dans les processus électoraux. Pour Jean Pierre KALMABA, en procédant à l'identification et à l'enrôlement des électeurs à travers la Révision du Fichier Electoral, la CENI s'est placée en ligne droite dans la promotion et la protection des droits civils et politiques des citoyens ainsi que des libertés fondamentales garantis par la Constitution en ses articles 11 à 33 et les instruments internationaux auxquels la RDC a souscrit notamment le droit des citoyens à se choisir les dirigeants de leur choix, le droit pour le congolais de postuler à une élection et de se



troisième âge, priorité d'accès au centre d'inscription leur est accordée. Avant de clôturer son allocution, le numéro trois de la CENI a déploré plusieurs pertes en vies humaines qui sont non seulement des cas de violence ou d'intolérance, mais également des cas de violation des droits humains, car il ne peut y avoir une protection efficace des droits humains, sans environnement sécuritaire assuré.

faire élire. La Centrale électorale à travers son Rapporteur martèle également sur la protection des femmes et des personnes à mobilité réduite. Pour faciliter l'identification et l'enrôlement des malades, des femmes enceintes, de celles qui allaitent ainsi que des personnes du

troisième âge, priorité d'accès au centre d'inscription leur est accordée. Avant de clôturer son allocution, le numéro trois de la CENI a déploré plusieurs pertes en vies humaines qui sont non seulement des cas de violence ou d'intolérance, mais également des cas de violation des droits humains, car il ne peut y avoir une protection efficace des droits humains, sans environnement sécuritaire assuré.

Pour sa part, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication par la bouche de son président, Monsieur TITO NDOMBI a rassuré que son institution en tant qu'autorité administrative indépendante constitue une réponse originale des pouvoirs publics au besoin de régulation et de protection des libertés et de promotion des libertés individuelles et publiques dans le secteur des médias. A ce propos, l'une des missions du CSAC est de veiller au respect de la pluralité des opinions et à l'accès égal et équitable des partis politiques, des associations, de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication.

Le lancement officiel de travaux des présentes assises, a été fait par le président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme MWAMBA MUSHIKONKE. Pour lui, en rapport avec les violations des droits de l'homme liées au processus électoral, à voir seulement le nombre des plaintes enregistrées, la situation des droits de l'homme reste préoccupante. La CNDH qui a pour mission de promouvoir et protéger les droits de l'homme, veille sur des mécanismes appropriés afin de garantir les libertés fondamentales de l'homme.

Juste après, plusieurs autres points ont été abordés notamment la situation des droits humains en lien avec le processus électoral en RDC ; l'analyse des causes profondes



des cas de violations documentés ; la coopération entre la CENI, la CNDH et le CSAC. Il s'en est suivi les travaux en commissions, objectifs ressortir les recommandations idoines pour améliorer la situation des droits de l'homme en période électorale en République Démocratique du Congo.

Cinq commissions ont été constituées :

1. Mécanisme de collaboration entre les Institutions d'appui à la démocratie et la société civile ;
2. Monitoring des violations des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral avant,

notamment en période d'enrôlement, pendant et après les élections ;

3. Rôle des médias face au respect des droits de l'homme en période électorale ;
4. Analyse des droits spécifiques des femmes au court du processus électoral ;
5. Les droits des personnes vulnérables dans le contexte du processus électoral. Les travaux font ses clôturés ce mercredi 21 juin 2017.

